



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/60  
8 novembre 2005

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quarante-septième réunion  
Montréal, 21 – 25 novembre 2005

**PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF  
À LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION DES PARTIES**

1. Le projet de rapport du Comité exécutif à la dix-septième réunion des Parties est présenté à l'annexe I à ce document.

**RECOMMANDATION**

2. Le Comité exécutif pourrait souhaiter autoriser le Secrétariat à mettre au point le rapport à la lumière de ses discussions et des décisions prises à la 47<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, et des commentaires émis sur ce point de l'ordre du jour.

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.



## **Introduction**

1. Le mandat du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.9/12, annexe V) oblige le Comité exécutif à remettre chaque année un rapport à la Réunion des Parties. Le présent rapport, qui porte sur les activités du Comité exécutif depuis la seizième Réunion des Parties, est présenté conformément à cette exigence. Le rapport comprend une annexe (appendice I) préparée en réponse à la décision XVI/36, qui présente un rapport d'évaluation des recommandations contenues dans l'Évaluation et examen du mécanisme financier du Protocole de Montréal 2004. Cette annexe remplace l'annexe des rapports antérieurs préparée en réponse à la décision X/31, sur les mesures prises pour améliorer le mécanisme financier, de la dixième Réunion des Parties.

2. Au cours de la période visée par ce rapport, le Comité exécutif s'est réuni pour la 44<sup>e</sup> réunion à Prague, du 29 novembre au 3 décembre 2004, et à Montréal pour les 45<sup>e</sup>, 46<sup>e</sup> et 47<sup>e</sup> réunions, tenues respectivement du 4 au 8 avril 2005, du 4 au 8 juillet 2005 et du 21 au 25 novembre 2005. Les rapports de ces réunions du Comité exécutif sont présentés dans les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/73 et Corr.1, UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/55, UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/47 et [UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/\_\_\_].

3. Conformément à la décision XV/46 de la quinzième Réunion des Parties, les délégués de l'Autriche (vice-président), de la Belgique, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Hongrie, du Japon et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont participé à la 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif à titre de représentants des Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal, et les délégués de l'Argentine (président), du Bangladesh, de la Chine, de Cuba, de Maurice, du Niger et de la République islamique d'Iran ont participé à la réunion en tant que représentants des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5.

4. En vertu de la décision XVI/43 de la seizième Réunion des Parties, les délégués de l'Autriche (président), de la Belgique, du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Japon, de la République tchèque et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont participé aux 45<sup>e</sup>, 46<sup>e</sup> et 47<sup>e</sup> réunions du Comité exécutif à titre de représentants des Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal, et les délégués du Brésil, de Cuba, du Niger, de la République arabe syrienne (vice-président), de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Thaïlande et la Zambie ont participé à ces réunions à titre de représentants des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal.

5. La 44<sup>e</sup> réunion a été présidée par Madame Marcia Levaggi (Argentine). M. Paul Krajnik (Autriche) a agi en qualité de vice-président. Les 45<sup>e</sup>, 46<sup>e</sup> et 47<sup>e</sup> réunions ont été présidées par M. Paul Krajnik (Autriche). M. Khaled Klaly (République arabe syrienne) a agi en qualité de vice-président. Madame Maria Nolan, Chef du Secrétariat, a agi en qualité de secrétaire à ces réunions.

## **A. Questions de procédure**

### Fonctionnement du Comité exécutif

6. Le Comité exécutif fonctionne sans sous-comités en vertu d'une décision à cet effet prise par la 41<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. Le nouveau régime a été mis à l'essai pendant une période d'un an, et le Secrétariat a été chargé de remettre un rapport sur son fonctionnement à la 44<sup>e</sup> réunion. La 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a décidé de continuer à se réunir en plénière et a chargé le Secrétariat de préparer un document réunissant les points de vue des membres du Comité exécutif sur les conséquences financières de la réduction du nombre de réunions du Comité exécutif et de la création d'une procédure intersessions. La 45<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a examiné les conséquences de la réduction du nombre de réunions par année et, en raison de la lourdeur soutenue de la charge de travail, le Comité exécutif a décidé qu'il continuerait à se réunir trois fois par année. La 46<sup>e</sup> réunion a examiné les propositions sur la création d'une procédure d'approbation intersessions et a décidé de réexaminer la question à la 50<sup>e</sup> réunion.

### Sous-groupe sur le secteur de la production

7. Le Sous-groupe sur le secteur de la production, formé des délégués du Bangladesh, du Canada (facilitateur), de la Chine, de Cuba, des États-Unis d'Amérique, du Japon, de Maurice et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, s'est réuni en marge de la 44<sup>e</sup> réunion. Le Comité exécutif a reconstitué le Sous-groupe à la 45<sup>e</sup> réunion, conformément à la décision 45/1. Le Sous-groupe est formé des délégués du Brésil, du Canada (facilitateur), des États-Unis d'Amérique, du Japon, de la République arabe syrienne, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Thaïlande. Le Sous-groupe s'est réuni en marge des 45<sup>e</sup>, 46<sup>e</sup> et 47<sup>e</sup> réunions du Comité exécutif.

## **B. Questions financières**

### État des contributions et des décaissements

8. Le total des recettes du Fonds multilatéral, comprenant les intérêts, les contributions bilatérales et les revenus divers, s'élevait à [2 015 948 351 \$US] au [17 octobre 2005], et le décaissement total, comprenant les provisions, était de [1 865 247 142 \$US]. Le solde disponible au [17 octobre] 2005 était donc de [115 418 095 \$US].

9. La répartition annuelle des contributions par rapport aux promesses est la suivante :

**Tableau 1**

<b>Année</b>	<b>Contributions promises (\$US)</b>	<b>Paiement total (\$US)</b>	<b>Arriéré/paiements en souffrance \$US</b>
1991 – 1993	[234 929 241]	[210 359 139]	[24 570 102]
1994 – 1996	[424 841 347]	[393 465 069]	[31 376 278]
1997 – 1999	[472 567 009]	[429 482 990]	[43 084 019]
2000-2002	[440 000 001]	[429 113 771]	[10 886 230]
2003-2005	[474 000 001]	[402 826 173]	[71 173 830]
<b>Total :</b>	[2 046 337 599]	[1 865 247 142]	[181 090 459]

Remarque : Au [17 octobre] 2005.

### Contributions en souffrance

10. Le cumul de l'arriéré de la période 1991-2005 était de [181 090 458 \$US] au [17 octobre 2005]. De ce montant, [103 746 599 \$US] sont associés à des pays à économie en transition et [77 343 860 \$US] sont associés à des pays dont l'économie n'est pas en transition. Les contributions en souffrance pour l'année 2005 sont de l'ordre de [63 173 932 \$US].

### Contributions bilatérales

11. Le Comité exécutif a approuvé des demandes d'imputation d'assistance bilatérale au solde de l'Allemagne, du Canada, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie, du Japon, de la Suède et de la Suisse pendant la période visée par ce rapport, pour un montant total de [18 190 399 \$US], ce qui donne un total de 98 869 940 \$US pour la coopération bilatérale, c'est-à-dire environ [5,3] pour cent des fonds approuvés. Les projets de coopération bilatérale approuvés étaient de nature variée et comprenaient, entre autres, des mises à jour de plans de gestion des frigorigènes, des plans de gestion de l'élimination finale des CFC, des plans nationaux d'élimination des CFC, des plans d'élimination du tétrachlorure de carbone, des plans d'élimination des SAO, des plans d'élimination des CFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, un plan d'élimination accélérée des CFC, du tétrachlorure de carbone et des halons, la préparation d'un projet de plan d'élimination finale, et des plans d'élimination du bromure de méthyle.

### Questions relatives aux contributions

#### *Paiements opportuns par les pays donateurs*

12. La question des paiements opportuns par les pays donateurs a été abordée à toutes les réunions pendant la période visée par ce rapport. La 45<sup>e</sup> réunion a également demandé au président d'envoyer une lettre aux pays donateurs dont les paiements sont en souffrance jusqu'en date de 2004 inclusivement, afin de leur demander à quel moment ils seraient en mesure de

respecter leurs engagements. Une lettre a été envoyée, en collaboration avec le Secrétariat, à 13 pays dont la contribution de 2004 ou d'années précédentes était en souffrance, les exhortant de payer les montants en souffrance.

#### *Billets à ordre*

13. La 45<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a accueilli un rapport sur la proportion des contributions versée sous forme de billets à ordre. Certaines agences d'exécution ont accepté des billets à ordre mais d'autres ont préféré les confier au Trésorier afin qu'il les conserve et les encaisse au besoin. Cette façon de fonctionner a parfois entraîné des retards dans le virement des fonds du Trésorier aux agences d'exécution. Dans sa décision 45/59, le Comité exécutif demande au Trésorier de distribuer, avant chaque réunion, au Secrétariat et aux agences d'exécution, un journal indiquant les billets à ordre virés, reçus et encaissés.

#### *Mécanisme de taux de change fixe*

14. Le Comité exécutif a accueilli les rapports sur les pertes et les gains associés au mécanisme de taux de change fixe à toutes ses réunions au cours de la période visée par ce rapport. Le mécanisme de taux de change fixe a créé des revenus de [7 454 722 \$US] en date du [17 octobre 2005].

#### Comptes du Fonds multilatéral

##### *Comptes du Fonds multilatéral pour l'année 2003*

15. La 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a pris note des comptes de l'année 2003 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/65/Rev.1) et a décidé de maintenir son processus de consigner tous les changements apportés par les agences d'exécution aux dépenses d'une période précédente dans le cadre des transactions de la période en cours. Le Trésorier a été tenu de vérifier les aspects pertinents des accords des agences d'exécution portant sur l'octroi de nouvelles avances de fonds lorsque les avances précédentes n'avaient pas encore été complètement justifiées. À la 45<sup>e</sup> réunion, le Trésorier a précisé que son rôle se limitait au virement net, en ce qui a trait aux avances de fonds.

##### *Comptes de l'année 2004*

16. La 46<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a pris note des comptes provisoires de 2004 et du fait que les comptes finaux seraient remis à la 47<sup>e</sup> réunion. En ce qui concerne l'encaissement différé des billets à ordre, la 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a demandé au Trésorier de faire les ajustements nécessaires afin d'assurer la disponibilité des fonds nécessaires pour couvrir les engagements du Comité exécutif envers les agences d'exécution.

##### *Conciliation des comptes de 2002, 2003 [et 2004]*

17. La 44<sup>e</sup> réunion a aussi demandé au Trésorier, aux agences d'exécution et au Secrétariat d'organiser un atelier sur la terminologie et les procédures communes à appliquer pour la conciliation des comptes et de préciser l'utilisation des expressions et des procédures. Le

Secrétariat a remis un rapport de l'atelier sur la terminologie et les procédures communes à la 45<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/50). Le Comité exécutif a examiné ce rapport et a demandé à ce que des travaux plus poussés soient effectués afin de mettre au point la description détaillée des procédures, de même que les rôles et les responsabilités liés à la conciliation des comptes. Dans ce contexte, le Comité exécutif a demandé que des projets d'accords entre le Trésorier et les agences d'exécution soient préparés aux fins d'examen et d'approbation par le Comité exécutif. Le Comité exécutif a aussi chargé le Secrétariat de préparer un document d'information sur les pratiques et procédures internes pour la 46<sup>e</sup> réunion. Le Secrétariat a présenté la version préliminaire des textes des accords entre les agences d'exécution et le Comité exécutif à la 46<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, qui a approuvé le texte des accords.

#### Budget du Secrétariat du Fonds pour les années 2005, 2006 et 2007

18. La 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a examiné les budgets révisés du Secrétariat du Fonds pour 2005 et 2006, ainsi que le budget proposé pour le volet des salaires en 2007. Le Comité exécutif a adopté le budget révisé de 2005 au montant de 3 867 547 \$US, le budget révisé de 2006 au montant de 2 563 624 \$US et le budget proposé pour le volet des salaires de 2007 au montant de 2 676 214 \$US.

19. [La 47<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a examiné les budgets révisés de 2006 et 2007 du Secrétariat du Fonds, ainsi que le budget proposé pour le volet des salaires en 2008. Le Comité exécutif a adopté le budget révisé de 2006 au montant de \_\_\_ \$US, le budget révisé de 2007 au montant de \_\_\_ \$US et le budget proposé pour le volet des salaires de 2008 au montant de \_\_\_ \$US.

### **C. Planification des activités et gestion des ressources**

#### Mise en œuvre du plan d'activités du Fonds multilatéral pour l'année 2004

20. La 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a pris note du rapport périodique sur la mise en œuvre du plan d'activités du Fonds multilatéral pour l'année 2004 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/5 et Add.1) qui porte sur l'état de la mise en œuvre des plans d'activités de 2004 par rapport aux propositions présentées à la 44<sup>e</sup> réunion et aux approbations faites aux 42<sup>e</sup> et 43<sup>e</sup> réunions.

#### Plans d'activités du Fonds multilatéral pour les années 2005-2007

21. La 45<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a examiné les plans d'activités du Fonds multilatéral (UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/5) qui portaient sur les plans d'activités des quatre agences d'exécution (UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/7, UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/8, UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/9 et Corr. 1, et UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/10) et des pays visés à l'article 5 qui font l'objet d'un programme de coopération bilatérale (UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/6 et Corr.1). Les plans englobaient des projets et des activités pour l'année 2005 d'une valeur totale de 244,5 millions \$US. Le Comité exécutif a exhorté les agences bilatérales et d'exécution d'augmenter leurs efforts afin de mettre en œuvre les projets approuvés qui mèneraient à l'élimination d'une production et d'une consommation de 96 734 tonnes PAO de substances réglementées en 2005.

22. La 45<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a décidé que les études sur les HCFC seraient intégrées aux plans d'activités, étant entendu que les études auraient pour objet de permettre au Comité exécutif d'établir la consommation totale nationale de HCFC admissible à des projets de financement. La 45<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a aussi décidé de maintenir les stratégies de transition des inhalateurs à doseur dans les pays ayant épuisé leur admissibilité au financement.

#### Projets sur les refroidisseurs

23. Se fondant sur la décision XVI/13 des Parties, la 45<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a décidé de créer un créneau de financement de 15,2 millions \$US pour le secteur des refroidisseurs en 2005. La 46<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a pris connaissance d'une étude sur les critères et les modalités des projets de démonstration pour le secteur des refroidisseurs qui devait être préparée en vertu de la décision XVI/13 de la seizième Réunion des Parties (UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/37). À partir de ces discussions, le Comité exécutif a décidé d'utiliser le créneau de financement de 15,2 millions \$US pour des projets de démonstration supplémentaires dans le secteur des refroidisseurs, étant entendu que le Comité exécutif n'accorderait plus aucun autre appui financier pour le remplacement de refroidisseurs. Plusieurs conditions des propres aux projets d'investissement s'appliqueraient, notamment les pays visés doivent avoir adopté et appliqué des mesures législatives pour éliminer les SAO, le financement maximum accordé par le Fonds multilatéral à un pays serait de 1 000 000 \$US et, comme les projets auraient aussi pour but de faire appel à des ressources de l'extérieur du Fonds multilatéral (comme les programmes nationaux du Fonds pour l'environnement mondial ou autres sources), la crédibilité de ces ressources financières doit être précisée lors de la proposition du projet aux fins d'approbation par le Comité exécutif.

24. Le Comité exécutif a approuvé le financement pour la préparation des projets sur les refroidisseurs par les agences d'exécution multilatérales. Cet appui financier est destiné à l'élaboration des méthodologies des projets et des propositions de projets de démonstration, dont la priorité sera établie selon des critères particuliers visant à faciliter la prise de décisions par le Comité exécutif. Le Comité exécutif a aussi demandé au PNUE de présenter un projet d'information d'envergure mondiale sur les refroidisseurs comprenant des activités de diffusion et de sensibilisation, qui aurait pour objet de faire connaître l'expérience acquise dans les projets de refroidisseurs à l'échelle de la planète.

#### État de la mise en œuvre du plan d'activités de l'année 2005

25. La 46<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a examiné un rapport sur l'état de la mise en œuvre des plans d'activités pour l'année 2005 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/5/Rev.1 et Add.1) et a pris note, avec inquiétude, du nombre de projets qui seraient présentés à la 47<sup>e</sup> réunion et du fait qu'il restait des activités d'une valeur de 133 millions \$US, en vertu des plans d'activités de 2005, à présenter pour approbation. Le Comité exécutif a exhorté les agences bilatérales et multilatérales dont les plans d'activités de 2005 comprenaient encore des activités pour des pays assujettis aux décisions des Réunions des Parties en matière de conformité de présenter ces projets à la 47<sup>e</sup> réunion. Le Comité exécutif a aussi chargé le Secrétariat d'inclure des explications du tableau des projets dans tous les rapports à venir sur les pays visés par les décisions en matière de



conformité. [La 47<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a examiné l'état de la mise en œuvre du plan d'activités du Fonds multilatéral pour l'année 2005 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/5/Rev.1) en se fondant sur les propositions présentées à la 47<sup>e</sup> réunion et les approbations de la 45<sup>e</sup> et de la 46<sup>e</sup> réunions.]

#### Programmes de travail de 2004 et de 2005

26. La 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a approuvé les amendements aux programmes de travail des agences d'exécution pour l'année 2004, à certaines conditions et selon certains critères et commentaires portant sur des projets en particulier. Les 45<sup>e</sup>, 46<sup>e</sup> et 47<sup>e</sup> réunions ont approuvé les amendements aux programmes de travail des agences d'exécution pour l'année 2005, à certaines conditions et selon certains critères et commentaires portant sur des projets en particulier.

#### Soldes et disponibilité des ressources

27. La question des fonds des projets et des coûts d'appui retournés dans le cadre de projets achevés et annulés a été abordée à toutes les réunions pendant la période visée par ce rapport, et le Comité exécutif a pris note des montants retournés par les agences.

#### Modèle de plan d'élimination triennal à horizon mobile : 2005-2007 [et 2006-2008]

28. La 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a examiné un plan de modèle à jour pour les années 2005-2007. Le Comité exécutif a adopté le plan de modèle comme guide adaptable de la planification des ressources nécessaires à l'élimination des SAO admissibles pour la période triennale visée, et a demandé au Secrétariat de présenter un modèle à jour du plan d'élimination à horizon mobile pour les années 2006-2008 à la 47<sup>e</sup> réunion. [La 47<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a examiné un plan de modèle à jour pour les années 2006-2008.]

#### Créneau de financement pour accélérer l'élimination et en maintenir le rythme

29. La 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a décidé que la nécessité de créer un créneau de financement spécial pour une élimination accélérée serait déterminée en fonction des fonds disponibles après l'examen des propositions de projets nécessaires au respect des exigences en matière de conformité.

### **D. Réalisations du Fonds**

#### Élimination complète des SAO

30. Depuis 1991, [4 895] projets et activités (à l'exception des projets annulés et transférés) ont été approuvés, répartis comme suit : [2 227] projets et activités ont été approuvés pour les pays d'Asie et du Pacifique, [1 309] projets et activités ont été approuvés pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, [1 030] projets et activités ont été approuvés pour des pays d'Afrique, [263] projets et activités ont été approuvés pour des pays d'Europe et [266] projets et activités ont été approuvés aux fins d'application mondiale. Au total, [244 397] tonnes PAO des [329 240] tonnes PAO à éliminer dans le cadre de tous ces projets avaient déjà été éliminées à la

fin de 2004. La répartition sectorielle de cette élimination, tant pour la consommation que pour la production, est indiquée dans le tableau 2, ci-dessous :

**Tableau 2**

<b>Secteur</b>	<b>PAO approuvé</b>	<b>PAO éliminé</b>
<b>Consommation</b>		
Aérosols	[25 717,0]	[24 923,8]
Mousses	[63 968,0]	[57 773,1]
Fumigènes	[4 703,5]	[1 872,1]
Halons	[38 487,9]	36 048,6]
Plusieurs secteurs	[670,0]	[454,6]
Gonflage du tabac	[1 230,0]	[[1 074,0]
Agents de transformation	[5 770,3]	[1 134,3]
Production	-	
Réfrigération	[42 011,5]	[35 908,9]
Solvants	[6 800,6]	[4 899,6 ]
Stérilisants	[55,0]	[30,7]
Plan d'élimination	[21 914,7]	[5 477,2 ]
Plusieurs	[660,5]	[204,1]
<b>Consommation totale</b>	[211 988,9]	169 800,9]
<b>Production</b>		
CFC	[50 236,6]	[32 363,6 ]
Halons	[1 200,0 ]	[1 200,0]
Tétrachlorure de carbone	[25 466,0 ]	[9 295,0]
Plusieurs SAO	[500,0 ]	[500,0 ]
Méthyle chloroforme	[33,8 ]	
<b>Production totale</b>	[77 436,4 ]	[43 358,6]

\* À l'exception des projets annulés et transférés

### Financement et décaissement

31. Le Comité exécutif a approuvé [1 674 302 202 \$US] plus [180 830 541 \$US] en coûts d'appui depuis 1991 pour réaliser cette élimination et pour la mise en œuvre des projets d'investissement et de tous les projets et activités ne portant pas sur des investissements. Les montants alloués et décaissés aux agences d'exécution et aux agences bilatérales à partir de ces fonds sont indiqués dans le tableau 3, ci-dessous :

**Tableau 3**

<b>Agence</b>	<b>Montant approuvé (\$US) (1)</b>	<b>Montant décaissé (\$US) (2)</b>
PNUD	[485 650 501]	[368 747 397]
PNUE	[ 97 879 748]	[ 72 914 862]
ONUDI	[412 167 406]	[311 661 847]
Banque mondiale	[760 614 779]	[575 076 601]
Bilatérales	[98 961 137]	[52 874 107]
<b>Total</b>	<b>[1 855 273 571]</b>	<b>[1 381 274 814]</b>

(1) Au [1<sup>er</sup> novembre 2005]

(2) Au 31 décembre 2004

Projets et activités approuvés pendant la période visée par ce rapport (octobre 2004 à [octobre 2005])

32. Depuis la 43<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a approuvé [297] projets et activités de plus, afin d'éliminer [68 009] tonnes PAO de production et de consommation de substances réglementées. Il a approuvé la somme de [163 661 883] \$US comprenant les coûts d'appui de [16 458 815] \$US pour leur mise en œuvre. Voici les détails :

**Tableau 4**

<b>Agence</b>	<b>Montant approuvé \$US</b>	<b>Coûts d'appui (\$US)</b>	<b>Total (\$US)</b>
PNUD	[24 421 247]	[3 486 091]	[27 907 338]
PNUE	[11 959 394]	[887 543]	[12 846 937]
ONUDI	[31 617 334]	[3 887 668]	[35 505 002]
Banque mondiale	[61 410 806]	[6 356 717]	[67 767 523]
Bilatérales	[17 794 287]	[1 840 796]	[19 635 083]
<b>Total</b>	<b>[147 203 068]</b>	<b>[16 458 815]</b>	<b>[163 661 883]</b>

Projets d'investissement

33. Le Comité exécutif a attribué [163 661 885] \$US du montant total approuvé, durant la période en question, à la mise en œuvre de projets d'investissement et de démonstration qui devraient mener à l'élimination d'une quantité évaluée à [58 182] tonnes PAO de consommation et de production de SAO, à l'achèvement.

34. Voici la répartition par secteur :

**Tableau 5**

Secteur	Tonnes PAO	Montant approuvé (\$US)
Aérosols	[239,9]	[1 201 191]
Mousses	[2 813,3]	[13 720 729]
Fumigènes	[986,9]	[11 845 971]
Halons	-	[ 2 093 424]
Autre	[200,0]	[1 827 500]
Agents de transformation	[20 727,0]	[2 150 000]
Production	[15 397,0]	[46 340 625]
Réfrigération	[1 243,7]	[12 824 780]
Solvants	[794,9]	[ 9 488 256]
Plan d'élimination	[15 711,4]	[42 032 533]
Plusieurs	[68,2]	[20 136 874]

35. Le Comité exécutif a approuvé des accords avec plusieurs pays pendant la période visée par ce rapport, notamment :

**Tableau 6**

Pays	Projet	À être mis en œuvre par :	Coûts (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Total (\$US)
<b>Secteur des fumigènes</b>					
Brésil	Élimination complète du bromure de méthyle utilisé dans le tabac, les fleurs, les plantes ornementales, les fraises et à d'autres fins	Espagne et ONUDI	2 030 641	184 220	2 214 861
Chili	Élimination de toutes les utilisations restantes de bromure de méthyle dans le sol dans le but de contrôler les parasites	Banque mondiale	2 547 156	191 037	2 738 193
Chine	Élimination du bromure de méthyle à l'échelle nationale	ONUUDI, Italie	14 789 342	1 279 201	16 068 543
Cuba	Élimination du bromure de méthyle dans le sol, les substrats, l'entreposage et la fumigation des structures	ONUUDI	1 673 324		1 673 324

Pays	Projet	À être mis en œuvre par :	Coûts (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Total (\$US)
Maroc	Élimination du bromure de méthyle pour la fumigation du sol et la production de tomates (accord révisé)	ONUDI			3 912 949 (niveau de financement révisé)
Thaïlande	Plan national d'élimination du bromure de méthyle	Banque mondiale	2 901 600	217 620	2 901 600
[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]
<b>Plans d'élimination</b>					
Chine	Plan d'élimination des CFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération	Japon, PNUE et ONUDI	7 885 000	836 130	8 721 130
République dominicaine	Plan d'élimination finale des substances du groupe I de l'annexe A	PNUD	1 711 600	128 370	1 839 970
Égypte	Plan national d'élimination des CFC	ONUDI	3 100 000	232 500	3 332 500
Ex-République yougoslave de Macédoine	Plan d'élimination finale des CFC	ONUDI	279 081	20 931	300 012
Inde	Élimination de la consommation et de la production de tétrachlorure de carbone	France, Allemagne, Japon, Banque mondiale et ONUDI	8 099 045	714 928	8 813 973
Indonésie	Plan national d'élimination des CFC	PNUD, Banque mondiale et ONUDI	20 645 507	1 754 701	22 400 208
Kenya	Plan national d'élimination des substances du groupe I de l'annexe A	France	725 000	94 250	819 250
Mexique	Plan national d'élimination des CFC	ONUDI et Banque mondiale	4 978 000	373 350	5 351 350
Liban	Plan national d'élimination des substances du groupe I de l'annexe A	PNUD	2 091 420	156 857	2 248 277
Panama	Plan national d'élimination des substances du groupe I de l'annexe A	PNUD et PNUE	993 152	77 237	1 070 389
Roumanie	Plan national d'élimination des CFC	ONUDI et Suède	545 300	47 470	592 770
Soudan	Plan national d'élimination des CFC et du tétrachlorure de carbone	ONUDI	1 139 480	85 461	1 224 941

Pays	Projet	À être mis en œuvre par :	Coûts (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Total (\$US)
Vietnam	Plan national d'élimination des CFC et des halons	Banque mondiale	1 260 000	94 500	1 354 500
[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]
<b>Secteur de la production</b>					
Chine	Plan pour l'élimination accélérée des CFC, du tétrachlorure de carbone et du halon 1301	Banque mondiale et États-Unis d'Amérique	10 000 000	750 000	10 750 000
Venezuela	Élimination de la capacité de production des CFC	Banque mondiale	16 500 000	1 237 500	17 737 500
[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]

### Secteur de la production

36. Le facilitateur du Sous-groupe sur la production a présenté un rapport sur les activités du Sous-groupe à la 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. Par la suite, le Comité exécutif a approuvé, en principe, des accords visant à accélérer l'élimination des CFC, du tétrachlorure de carbone et de la production de halon 1301 en Chine, et à éliminer la production de CFC au Venezuela. Le Comité exécutif a aussi décidé d'approuver des fonds d'une valeur de 60 000 \$US pour ajouter au compte des vérifications techniques du Secrétariat.

37. La 45<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a aussi approuvé 40 000 \$US pour la préparation d'un projet d'élimination de la production de bromure de méthyle en Chine et 25 000 \$US pour la préparation d'un projet d'élimination des SAO en Roumanie, et les coûts d'appui connexes. Se fondant sur les résultats d'une discussion du Sous-groupe au sujet de la vérification technique du secteur de la production de SAO en Roumanie, tenue en marge de la 46<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a demandé à l'ONUDI de tenir compte des résultats du rapport de vérification dans la préparation du projet d'investissement pour la Roumanie. [Le Sous-groupe s'est réuni à la 47<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.]

### Activités ne portant pas sur des investissements

#### *Assistance technique et formation*

38. [Cent sept] projets d'assistance technique et de formation représentant [20 347 802] \$US ont été approuvés au cours de la période visée par ce rapport, ce qui porte à [183 631 117] \$US la somme approuvée par le Fonds multilatéral pour les projets d'assistance technique et les activités de formation depuis sa création. Ce montant ne comprend pas les éléments ne portant pas sur des investissements des accords pluriannuels.

#### *Programme d'aide à la conformité*

39. La 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a approuvé le budget de 2005 du Programme d'aide à la conformité, d'une valeur de 7 157 544 \$US, comprenant les coûts d'appui de 572 604 \$US,

étant entendu qu'il y aurait des provisions dans le budget pour un administrateur des halons pour la région de l'Asie occidentale, un poste approuvé de services généraux à mi-temps d'adjoint au coordonnateur du réseau régional de l'Europe et de l'Afrique centrale, et que tout poste professionnel supplémentaire pour la région de l'Asie occidentale serait financé à même le budget du Programme d'aide à la conformité. L'approbation du budget était aussi conditionnelle à la réduction de 40 000 \$US au poste d'assistance temporaire pour la mise sur pied du Programme d'aide à la conformité (poste budgétaire 1317) et l'approbation du poste pour la sous-traitance pour une période d'un an (poste budgétaire 2299), période à la fin de laquelle le PNUE remettrait au Comité exécutif un rapport sur les contrats de sous-traitance conclus à l'échelle régionale. Le Comité exécutif a aussi demandé au PNUE de continuer à lui remettre des rapports sur l'affectation réelle des coûts d'appui et l'utilisation faite des coûts d'appui de huit pour cent accordés pour les services de soutien liés à la mise en œuvre du Programme d'aide à la conformité et les coûts d'appui administratifs imputés par le bureau des Nations Unies à Nairobi. [La 47<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a approuvé un budget de \_\_\_ \$US, comprenant les coûts d'appui de \_\_\_ \$US, pour le Programme d'aide à la conformité du PNUE pour l'année 2006.]

#### *Renforcement des institutions*

40. Le Comité exécutif a approuvé la somme de [160 693] \$US pour les projets de renforcement des institutions dans quatre pays et la somme de [6 061 233] \$US pour le renouvellement des projets de renforcement des institutions dans 56 pays pendant la période visée par ce rapport, ce qui porte à [52 684 667] \$US le montant total approuvé par le Comité exécutif pour les projets de renforcement des institutions dans [137] pays visés à l'article 5.

#### *Programmes de pays*

41. Le Comité exécutif a approuvé des programmes de pays pour [nom du pays], le Bhoutan, Cap-Vert, Sao-Tomé-et-Principe et [ ] pendant la période visée par ce rapport. [De plus, une mise à jour du programme de pays a été approuvée pour \_\_\_] Au total, [\_\_\_] programmes de pays ont été approuvés pour une production évaluée à [\_\_\_] tonnes PAO de CFC et de halons, et une consommation de [\_\_\_] tonnes PAO de substances réglementées (selon les données communiquées par les pays visés à l'article 5 au Comité exécutif).

### **E. Surveillance de la mise en œuvre des projets**

#### Rapports périodiques

42. La 46<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a pris note du rapport périodique sur la coopération bilatérale (UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/11), des rapports périodiques des agences d'exécution (UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/12 et Corr.1, UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/13, UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/14 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/15) et du rapport périodique global préparé par le Secrétariat (UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/10) au 31 décembre 2004.

43. Le Comité exécutif a pris note que les rapports périodiques de 2004 révélaient une certaine lenteur dans l'achèvement des projets et un niveau d'élimination inférieur aux

prévisions. Le Comité exécutif a encouragé les agences d'exécution bilatérales et les pays visés à l'article 5 à accélérer la mise en œuvre des projets.

44. La 46<sup>e</sup> réunion a également chargé le Secrétariat, en collaboration avec les agences bilatérales et d'exécution, à régler la question de la communication des progrès réalisés dans la mise en œuvre des projets qui font l'objet de tranches de financement annuelles et de préparer un document de discussion précisant les grandes lignes des nouveaux modes de surveillance et présentant des moyens d'évaluer les progrès des agences d'exécution dans le cadre des accords pluriannuels.

#### Retards dans la mise en œuvre de projets

45. Le Comité exécutif a maintenu une surveillance étroite des projets accusant des retards dans la mise en œuvre pendant la période visée par ce rapport, et a pris note que le Secrétariat prendrait des mesures établies selon son évaluation de la situation des projets dont la mise en œuvre accuse un retard, et informerait les gouvernements et les agences d'exécution visées.

46. La 46<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a pris connaissance d'un rapport (UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/18) comprenant des données transmises par les agences d'exécution, qui révèle que plusieurs problèmes causant des retards de mise en œuvre pourraient être réglés pendant la préparation du projet ou dans le cadre des relations avec les pays et les bénéficiaires concernés. Le Comité exécutif a pris note du rapport et a encouragé les agences bilatérales et d'exécution à tenir compte des résultats lors de la conception et de la mise en œuvre des futurs projets.

#### Projets achevés avec soldes

47. Les agences d'exécution ont retourné un montant total de [960 219] \$US au Fonds multilatéral dans le cadre de projets achevés avec solde et annulés, comme indiqué dans le tableau 7 ci-dessous, pendant la période visée par ce rapport allant jusqu'à la 47<sup>e</sup> réunion, inclusivement.

**Tableau 7**

<b>Agence</b>	<b>Montant total retourné (\$US)</b>	<b>Total des coûts d'appui retournés (\$US)</b>
PNUD	[833 436]	[107 291]
PNUE	[1 542 846]	[176 548]
ONUDI	[1 364 740]	[146 834]
Banque mondiale	[4 271 824]	[529 546]
<b>Total</b>	<b>[8 012 846]</b>	<b>[960 219]</b>



## Exécution des programmes de travail de surveillance et d'évaluation

### *Rapport final sur les projets de banque de halons pour les pays à faible volume de capacité installée*

48. La 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a discuté du rapport d'évaluation final sur les banques de halons pour les pays ayant un faible volume de capacité installée. Le rapport révèle qu'à quelques exceptions près, les pays faisant l'objet d'un projet de gestion des halons avaient réduit leur consommation dans les délais prescrits par le Protocole de Montréal, ou avant la date prescrite. Compte tenu des valeurs PAO particulièrement élevées des halons, le Comité exécutif a décidé de continuer à évaluer avec souplesse la possibilité d'aider financièrement les pays ayant un faible volume de capacité installée de halons. Dans cette veine, le Comité exécutif a décidé de permettre la présentation de projets de mise à jour de banques de halons pour les pays qui ont reçu moins de 50 000 \$US pour les banques de halons.

49. La 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a aussi décidé que les pays ayant un faible volume de capacité installée pour les halons devraient concentrer leurs activités sur les ateliers des parties prenantes, la formation, la création de contrôles à l'importation/interdictions d'importer, et la sensibilisation, et examiner l'utilité de créer un centre d'échange régional qui fournirait de l'information sur les sources pour les halons recyclés et les solutions de rechange.

### *Rapports globaux d'achèvement des projets de 2004 [et 2005]*

50. La 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a examiné le rapport global d'achèvement des projets pour l'année 2004 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/11 et Add.1) qui révèle qu'il manque encore plusieurs rapports d'achèvement de projets. Le Comité exécutif a demandé aux agences d'exécution de fournir l'information manquante dans plusieurs rapports d'achèvement de projets et de remettre tous les rapports d'achèvement pour les projets menés à terme avant 2000 avant la fin de janvier 2005. [La 47<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a examiné le rapport global d'achèvement des projets de 2004 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/8 et Add.1).]

### *Évaluation des projets de formation des agents de douane et de systèmes de permis*

51. La 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a pris note de l'étude théorique sur l'évaluation des projets de formation des agents de douane et des systèmes de permis. La 45<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a examiné un rapport sur l'évaluation des projets de formation des agents de douane et des systèmes de permis (UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/11) qui expliquait les grandes lignes des systèmes de permis en vigueur dans les pays visités, de même que les procédures douanières, les importations illicites repérées, les cours de formation donnés, les identificateurs de frigorigènes fournis, les expériences rapportées et les améliorations proposées. Après l'examen du rapport demandé par le Comité exécutif, le rapport a été remis à la 25<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail à composition non limitée. Le Groupe de travail à composition non limitée a pris note du rapport et a décidé de l'acheminer à la dix-septième Réunion des Parties.

*Programme de travail de surveillance et d'évaluation pour 2005 [et 2006]*

52. La 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a approuvé le programme de travail de surveillance et d'évaluation de 2005 au montant de 246 000 \$US. Le programme de travail pour 2005 comprend une évaluation des plans de gestion des frigorigènes des pays qui ne sont pas des pays à faible volume de consommation, une évaluation des projets sur le bromure de méthyle, une étude théorique sur l'évaluation des plans nationaux d'élimination, et une étude théorique sur le non-respect de l'échéance pour la consommation des CFC, des halons, du bromure de méthyle et du méthyle chloroforme. La 46<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a décidé d'ajouter la somme de 80 000 \$US au budget du programme de travail de surveillance et d'évaluation de 2005 aux fins de préparation d'études de cas de pays qui serviraient à l'évaluation de plans nationaux et sectoriels d'élimination au cours de la deuxième moitié de 2005, jumelée à l'évaluation des plans de gestion des frigorigènes dans les pays qui ne sont pas des pays à faible volume de consommation.

*Étude théorique approfondie sur l'évaluation de plans nationaux d'élimination*

53. La 45<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a pris connaissance d'une étude théorique sur l'évaluation des plans nationaux d'élimination (UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/12). Le Comité exécutif a pris note de l'étude théorique et a décidé que le suivi de l'évaluation devrait tenir compte du fait que dans plusieurs pays, les retards étaient attribuables à des problèmes administratifs liés à l'élaboration de nouveaux procédés et de nouvelles procédures. L'évaluation devrait aussi tenir compte du coût des vérifications indépendantes et du fait que les quantités de PAO à éliminer ne sont pas directement proportionnelles au niveau de décaissement.

*Rapport final sur l'évaluation des projets de bromure de méthyle*

54. La 46<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a pris connaissance du rapport final sur l'évaluation des projets sur le bromure de méthyle (UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/7), qui comprend une étude théorique et une étude sur le terrain. Un des principaux problèmes que connaissent les projets sur le bromure de méthyle est que certains utilisateurs ne sont pas convaincus de l'existence d'une solution de remplacement économiquement concurrentielle au bromure de méthyle. Le Comité exécutif a exhorté les agences bilatérales et d'exécution de même que les pays à examiner de façon plus approfondie la durabilité à long terme et la viabilité économique des solutions de remplacement du bromure de méthyle, et les aussi priés de faire participer davantage les principales parties prenantes. Le Comité exécutif a exhorté les agences bilatérales et d'exécution à aider les autorités gouvernementales à élaborer leurs propres mesures de politique dès le début de la mise en œuvre du projet. Les agences bilatérales et d'exécution ont été invitées à examiner la faisabilité de conclure des accords régionaux entre les Parties visées à l'article 5 qui font face aux mêmes problèmes, afin de faciliter l'élimination, harmoniser la réglementation et minimiser les risques de commerce illicite.

*Étude théorique sur le non-respect de l'échéance pour la consommation de CFC, de halons, de bromure de méthyle et de méthyle chloroforme*

55. La 46<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a pris connaissance d'une étude théorique sur le non-respect de l'échéance pour la consommation de CFC, de halons, de bromure de méthyle et de méthyle chloroforme (UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/8 et Corr.1), préparée en réponse aux inquiétudes manifestées à la 43<sup>e</sup> réunion au sujet des retards et de la possibilité que ces retards puissent être une cause de non-respect. Le Comité exécutif a pris note du rapport et a demandé que le programme de travail de surveillance et d'évaluation de 2006 comprenne une analyse complète et un suivi des cas de non-conformité, y compris des visites sur le terrain. [Cette activité a été intégrée au programme de travail de l'année 2006 approuvé à la 47<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.]

**F. Conformité possible aux mesures de réglementation initiales et intermédiaires du Protocole de Montréal**

Situation des pays visés à l'article 5 en matière de conformité aux mesures de réglementation initiales du Protocole de Montréal

56. La 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif s'est penchée sur le rapport sur la situation des pays visés à l'article 5 en matière de conformité aux mesures de réglementation initiales et intermédiaires du Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/6 et Corr.1). Le Comité exécutif a demandé aux agences bilatérales et d'exécution d'inclure dans leurs plans d'activités pour 2005-2007, des activités pour les pays qui risquent d'être en situation de non-conformité aux mesures de réglementation particulières du Protocole de Montréal, afin d'être en mesure d'éliminer la consommation mise en évidence dans le rapport.

57. La 46<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif s'est penchée sur un rapport révisé de la situation des pays visés à l'article 5 en matière de conformité aux mesures de réglementation initiales et intermédiaires du Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/6 et Add.1) qui révèle que les projets et les accords de financement sont déjà en place pour l'élimination de toutes les substances appauvrissant la couche d'ozone, à l'exception de 16 373 tonnes PAO. Le Comité exécutif a chargé le Secrétariat de modifier le mode de présentation du rapport afin qu'il mette l'accent sur les problèmes réels et possibles en matière de conformité, qu'il s'attaque à l'objectif de réduction de 85 pour cent prévu pour 2007 et qu'il inclue un rapport sur tous les pays visés à l'article 5 et non seulement ceux qui reçoivent l'appui du Fonds multilatéral. [Le Secrétariat a retravaillé le document selon le mode de présentation modifié, aux fins d'examen à la 47<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.]

58. La 46<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a aussi demandé aux agences de s'assurer de proposer des projets pour éliminer les halons dans deux pays et le tétrachlorure de carbone dans trois pays. Le Comité exécutif a exhorté les agences bilatérales et d'exécution chargées de la mise en œuvre de projets de renforcement des institutions d'informer les Bureaux nationaux de l'ozone de leur obligation de fournir toutes les données nécessaires afin de recevoir le maximum de deux ans de renforcement des institutions.

Examen des exigences pour une assistance supplémentaire dans les pays à faible volume de consommation, pour la période qui suivra 2007

59. La 45<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a examiné une analyse des résultats des plans de gestion des frigorigènes ayant pour but d'éliminer la consommation de CFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération dans les pays à faible volume de consommation. Le Comité exécutif a exhorté les agences bilatérales et d'exécution, au nom des pays à faible volume de consommation sans plan de gestion de l'élimination finale approuvé, de présenter des propositions de plans de gestion de l'élimination finale. Il a aussi établi les conditions de leur approbation, les niveaux de financement possibles et les exigences en matière de vérification, et a décidé qu'un financement supplémentaire pouvait être demandé pour la préparation de ces plans.

**G. Questions d'orientation**

Critères d'évaluation des rapports périodiques et des vérifications des accords pluriannuels

60. La 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a examiné les critères proposés pour l'évaluation des rapports périodiques et des vérifications des accords pluriannuels préparés en réponse à la décision 43/38 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/70). De plus, dans le but de faire avancer l'élaboration des critères, il a décidé d'organiser un séminaire sur la question en marge de la 45<sup>e</sup> réunion.

61. La 46<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a accueilli le rapport du séminaire tenu pendant la 45<sup>e</sup> réunion et a examiné les critères révisés (UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/44). La réunion a formé un groupe de contact présidé par le délégué du Brésil, afin d'examiner la question en profondeur. Se fondant sur le rapport du groupe de contact, le Comité exécutif a décidé d'approuver les lignes directrices sur la vérification des objectifs de consommation des accords pluriannuels et a demandé que les agences bilatérales et d'exécution appliquent les lignes directrices à la vérification des objectifs de consommation nationale des accords pluriannuels, à compter de la vérification de la consommation de l'année 2005. Le Secrétariat a été chargé d'examiner la mise en œuvre des lignes directrices à la fin de 2007.

Mode de présentation révisé des programmes de pays

62. La 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a discuté des exigences en matière de surveillance et de remise des rapports des plans de gestion des frigorigènes et/ou des plans de gestion de l'élimination finale (UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/70). Le Comité exécutif a décidé de remplacer le mode de présentation actuel des rapports sur la mise en œuvre des programmes de pays et de demander aux Bureaux nationaux de l'ozone d'utiliser le mode de présentation révisé à compter de 2006. La réunion a aussi chargé le Secrétariat d'intégrer les données recueillies à l'analyse annuelle de prévision de la conformité des pays visés à l'article 5. Le Comité exécutif a décidé d'examiner la mise en œuvre du mode de présentation révisé à sa dernière réunion de 2007.

### Évaluation et examen du mécanisme financier du Protocole de Montréal

63. La 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a examiné le rapport de l'évaluation de 2004 du mécanisme financier du Protocole de Montréal en guise de suivi à la décision XVI/2 de la seizième Réunion des Parties et a décidé de former un groupe de contact qui se réunirait en marge de la 45<sup>e</sup> réunion afin de préparer un rapport d'évaluation préliminaire sur les recommandations contenues dans l'évaluation et examen du mécanisme financier du Protocole de Montréal menée en 2004. La 45<sup>e</sup> réunion a pris connaissance du projet de rapport du groupe de contact et a décidé de présenter le rapport, qui contenait un sommaire des mesures prises en réponse aux recommandations contenues dans l'étude sur le mécanisme financier, à la 25<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail à composition non limitée.

64. Se fondant sur le rapport du groupe de contact, la 45<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a aussi décidé de reclasser tous les documents présessions « distribution générale », à l'exception des projets pour lesquels une partie demande une distribution restreinte jusqu'à l'examen par le Comité exécutif. Un document d'introduction, sur les règles et les pratiques du Comité exécutif, a aussi été préparé pour la 47<sup>e</sup> réunion. [...]

65. La 45<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a demandé au Trésorier de continuer à remettre chaque année un rapport sur les progrès dans la justification des procédures et des pratiques internes, jusqu'à ce qu'elles soient complètement documentées. La 46<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a examiné un rapport périodique portant la cote UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/Inf.2 [et un rapport périodique final sur la justification des procédures et pratiques internes est présenté à la 47<sup>e</sup> réunion.]

### Examen des lignes directrices sur la collecte, la récupération, le recyclage et la destruction des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

66. En réponse au paragraphe 6 de la décision IV/18 de la Réunion des Parties, la 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a chargé le Secrétariat de recueillir les lignes directrices existantes relatives à la collecte, la récupération, le recyclage et la destruction des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. La 46<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a examiné le rapport de l'examen des lignes directrices (UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/42 et Corr.1) et a chargé le Secrétariat de préparer un document sur le mandat, le budget et les modalités d'une étude sur la collecte la régénération, le transport et la destruction des SAO indésirables, en tenant compte des propositions présentées par deux membres. [...]

### Amélioration de la création de capacités des Bureaux nationaux de l'ozone de pays en développement

67. Les 44<sup>e</sup> et 45<sup>e</sup> réunions du Comité exécutif ont examiné une proposition du gouvernement de la Chine pour améliorer la création de capacités des Bureaux nationaux de l'ozone des pays visés à l'article 5 pendant les étapes finales de la période de conformité au Protocole de Montréal. La 45<sup>e</sup> réunion a chargé le Secrétariat d'élaborer davantage le document de la Chine et de présenter à la 47<sup>e</sup> réunion les résultats préliminaires d'une analyse des mesures et des politiques futures possibles nécessaires au respect des objectifs de conformité de toutes les SAO visées par le Protocole de Montréal.

### Agents de transformation

68. La 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a examiné un document d'information sur les agents de transformation (UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/Inf.2). Le Comité exécutif a autorisé le Secrétariat à retenir les services d'un consultant expert afin de cataloguer les utilisations des agents de transformation dans les pays visés à l'article 5, de même que les niveaux d'émission correspondants.

69. La 45<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a examiné le rapport contenant une étude technique pour cataloguer les utilisations des agents de transformation et leurs niveaux d'émissions connexes dans les pays visés à l'article 5 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/53). Le Comité exécutif a chargé le Secrétariat de mettre au point le rapport sur les utilisations des agents de transformation dans les pays visés à l'article 5, et leurs niveaux d'émissions connexes, et de remettre le rapport à la 25<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail à composition non limitée, avec l'étude technique pour cataloguer les utilisations des agents de transformation et leurs niveaux d'émissions portant sur les substances réglementées par le Protocole de Montréal dans les pays visés à l'article 5.1 du Protocole de Montréal.

### Indicateurs d'efficacité

70. La 46<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a décidé d'inviter les membres à transmettre leurs points de vue et leurs commentaires sur les indicateurs d'efficacité afin d'alimenter les discussions à la 47<sup>e</sup> réunion et de faciliter la décision de les appliquer ou non aux agences bilatérales. Le Comité exécutif a modifié le questionnaire sur les indicateurs d'efficacité quantitatifs en y ajoutant une colonne et en donnant aux Bureaux nationaux de l'ozone la possibilité d'accorder une note de 1 à 4. La 46<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a aussi examiné la possibilité de pondérer les indicateurs d'efficacité, et il y a eu consensus à l'effet que la pondération appliquée en 2004 n'a sans doute pas rendu justice au travail des agences d'exécution.

### Régime des coûts administratifs

71. La 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a examiné la question du régime des coûts administratifs et a demandé aux agences d'exécution de fournir des renseignements plus détaillés sur leurs coûts administratifs. La 46<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a décidé de prolonger le régime des coûts administratifs pendant la période triennale 2006-2008, avec les modifications suivantes : les coûts de base du PNUD et de l'ONUDI feraient l'objet d'un financement de 1,7 million \$US, et une augmentation pouvant atteindre 3 pour cent par année serait accordée au PNUD, à l'ONUDI et à la Banque mondiale, selon les budgets présentés aux fins d'approbation à la dernière réunion de l'année pour l'année suivante.

### Assistance technique pour les pays dont la consommation actuelle de tétrachlorure de carbone, de méthyle chloroforme ou de bromure de méthyle est de très faible à nulle

72. La 45<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a examiné les plans d'activités et les programmes de travail qui comprenaient des projets pour les pays ayant une consommation de bromure de méthyle, de tétrachlorure de carbone et de méthyle chloroforme de très faible à nulle. Elle a

adopté des lignes directrices pour l'assistance à fournir aux pays ayant rapporté une consommation de 2 tonnes PAO ou moins afin d'éliminer le tétrachlorure de carbone et le méthyle chloroforme.

Rapport périodique annuel sur la stratégie de communication pour le respect du Protocole de Montréal à l'échelle mondiale

73. La 44<sup>e</sup> réunion a pris note, avec reconnaissance, du rapport annuel de 2004 du PNUE sur la stratégie de communication pour le respect du Protocole de Montréal à l'échelle mondiale.

**H. Activités du Secrétariat du Fonds**

74. Le Secrétariat a préparé de la documentation et fourni des services de conférence pour les 44<sup>e</sup>, 45<sup>e</sup>, 46<sup>e</sup> et 47 réunions du Comité exécutif et quatre réunions du Sous-groupe sur le secteur de la production pendant la période visée par ce rapport.

75. Le Secrétariat du Fonds a analysé et examiné des propositions de projets et les activités des agences d'exécution et des donateurs bilatéraux pour une valeur totale de 521 879 719 \$US. Le Secrétariat a présenté des observations et des recommandations, selon qu'il convient, sur toutes les propositions présentées aux fins d'approbation du Comité exécutif.

76. Le Secrétariat a préparé des documents portant, entre autres, sur la situation des pays visés à l'article 5 en matière de conformité aux mesures initiales et intermédiaires du Protocole de Montréal, une étude sur les critères et les modalités des projets de démonstration sur les refroidisseurs, un examen du régime des coûts administratifs et des coûts de base, un examen des lignes directrices relatives à la collecte, la récupération, le recyclage et la destruction des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, les critères d'évaluation des rapports périodiques et les vérifications des accords pluriannuels, un examen des exigences pour une assistance supplémentaire dans la période suivant 2007 dans les pays ayant un faible volume de consommation, un rapport contenant une étude technique pour cataloguer les utilisations des agents de transformation et leurs niveaux d'émissions connexes dans les pays visés à l'article 5, et un examen de l'assistance technique pour les pays dont la consommation de tétrachlorure de carbone, de méthyle chloroforme ou de bromure de méthyle est de très faible à nulle.

77. Le Secrétariat a aussi préparé un feuillet pour fournir aux décideurs du gouvernement de l'information de base sur les réalisations et le fonctionnement du Fonds, de même qu'un livret pour la célébration du 20<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de Vienne qui fournit de plus amples renseignements sur les réalisations, le fonctionnement et les nouveaux défis du Fonds multilatéral.

78. La Secrétariat du Fonds a aussi organisé, en collaboration avec la Banque mondiale, un séminaire sur les projets de critères de vérification et de remise de rapports sur les plans de gestion des frigorigènes et les accords pluriannuels.

79. Le Chef du Secrétariat et les autres membres du Secrétariat ont assisté à plusieurs réunions, dont les célébrations de la Journée internationale de la couche d'ozone 2004 en Chine,

l'atelier international sur les technologies de remplacement des SAO à Xian (Chine), la 23<sup>e</sup> session du Conseil d'administration du PNUE, la réunion du Groupe de l'évaluation technologique et économique sur le projet de rapport sur la reconstitution du Fonds multilatéral de 2006-2008, la troisième session du Comité préparatoire à l'élaboration plus approfondie d'une approche stratégique à la gestion internationale des produits chimiques, la deuxième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement donné en connaissance de cause pour certains produits chimiques et pesticides dangereux dans le commerce international et le volet ministériel de la quinzième réunion du Forum des ministres de l'Environnement de l'Amérique latine et des Caraïbes.

80. Lors de la 46<sup>e</sup> réunion, le Chef du Secrétariat a informé le Comité exécutif de changements de personnel au sein du Secrétariat survenus pendant la période visée par le rapport, dont la retraite d'un administrateur principal du programme et l'affectation temporaire d'un membre du personnel au Secrétariat de l'ozone.

### **I. Questions relatives à la Réunion des Parties**

81. Le Comité exécutif joint en annexe (appendice I) son rapport périodique à la dix-septième Réunion des Parties, présenté en réponse à la décision XVI/36 de la Réunion des Parties, qui oblige le Comité exécutif à inclure dans son rapport annuel une section sur les progrès réalisés et les questions soulevées lors de l'examen des recommandations contenues dans le sommaire analytique de l'évaluation et examen du mécanisme de financement du Protocole de Montréal 2004.

82. L'appendice II indique la quantité de HCFC-141b consommée par pays introduite dans le cadre des projets utilisant le HCFC comme substance de remplacement, en vertu de la décision 36/56 e) qui stipule que « le Comité exécutif rend compte à la Réunion annuelle des Parties, pour chaque pays, du montant de la consommation de HCFC-141b par l'intermédiaire de projets utilisant des HCFC comme produits de remplacement; une consommation qui devrait – conformément à l'application de la décision 27/13 – être exclue du financement lors des prochaines étapes. »

### **J. Rapports du Comité exécutif**

83. Les rapports des 44<sup>e</sup>, 45<sup>e</sup>, 46<sup>e</sup> et [47<sup>e</sup>] réunions du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/73, UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/55, UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/47 et [UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/\_\_\_]) ont été communiqués aux Parties au Protocole de Montréal. Ces rapports, tous les rapports antérieurs et les sommaires des réunions peuvent être consultés sur le site Web du Secrétariat ([www.multilateralfund.org](http://www.multilateralfund.org)).



## **RAPPORT D'ÉVALUATION DES RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS L'ÉVALUATION DE 2004 ET L'EXAMEN DU MÉCANISME FINANCIER DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL**

### **INTRODUCTION**

1. Ce rapport est remis par le Comité exécutif aux termes de la décision suivante de la Réunion des Parties :

« De prier le Comité exécutif du Fonds multilatéral d'examiner, dans le cadre de son mandat, le rapport sur l'évaluation et le réexamen du mécanisme de financement du Protocole de Montréal auxquels il a été procédé en 2004, en vue d'en adopter les recommandations, si elles sont appropriées, afin de continuer d'améliorer la gestion du Fonds multilatéral, et en ayant à l'esprit qu'il faudra contribuer à l'étude sur la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période 2006-2008 à laquelle procédera le Groupe de l'évaluation technique et économique; »

« De prier le Comité exécutif de faire régulièrement rapport aux Parties à ce sujet, et de leur demander périodiquement des instructions. À cet effet, le Comité exécutif soumettra une évaluation préliminaire du Groupe de travail à composition non limitée à sa trente-cinquième réunion et il inclura dans son rapport annuel à la Réunion des Parties un état des progrès accomplis et des problèmes rencontrés dans le cadre de son examen des recommandations figurant dans la note de synthèse du rapport d'évaluation. »

Décision XVI/36

2. La 45<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a estimé que onze recommandations générales touchant les activités régulières du Comité exécutif, du Secrétariat, des agences d'exécution et du Trésorier et ne nécessitaient pas de nouvelles mesures mais plutôt un suivi régulier dans le cadre des réunions du Comité. Le Comité exécutif rendra compte de ces recommandations à la réunion des Parties, au besoin, dans le cadre de son rapport annuel.

3. La 45<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a aussi estimé que dix recommandations générales touchant les activités régulières du Comité exécutif, du Secrétariat, des agences d'exécution et du trésorier pourraient nécessiter de nouvelles mesures à court terme. Le Comité exécutif rendra compte de ces recommandations à la réunion des Parties, au besoin, dans le cadre de son rapport annuel.

4. La 45<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a décidé que sept recommandations générales n'ont pas été jugées nécessaires : dans six cas, parce que toute action future serait superflue au vu des évolutions récentes ou des pratiques existantes; dans un cas, parce qu'elle pourrait avoir un effet dissuasif. Le Comité exécutif estime inutile de rendre compte de ces recommandations.

5. Les recommandations générales visées par les trois paragraphes précédents sont les suivantes :

Catégorie	Numéros des recommandations générales
Paragraphe 2	2, 6, 7, 15, 16, 18, 21, 22, 24, 25, 28
Paragraphe 3	1, 3, 4, 9, 11, 12, 17, 20, 23, 26
Paragraphe 4	5, 8, 10, 13, 14, 19, 27

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 1 : Procéder, si nécessaire, à des modifications supplémentaires de la structure du Comité exécutif afin de pouvoir s’occuper spécifiquement de la conformité.**

6. Le Comité exécutif a estimé qu’aucune modification de la structure du Comité exécutif n’est nécessaire pour traiter de la conformité car cette question est traitée par la structure existante au moyen d’activités de planification, de surveillance et de financement. De plus, à sa 45<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a décidé d’examiner à sa 46<sup>e</sup> réunion un processus d’approbation intersessions qui pourrait accélérer l’approbation de projets pour les nouvelles Parties et les Parties en situation de non-conformité ou risquant de l’être.

7. La 46<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a discuté de la nécessité de se doter d’un mécanisme d’approbation intersessions et a décidé de discuter de nouveau de la question à sa 50<sup>e</sup> réunion. Le Comité exécutif examinera de nouveau le bien-fondé de modifier sa structure, si nécessaire, pour traiter de la conformité, et fera rapport aux Parties de toute évolution pertinente.

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 2 : Poursuivre l’évaluation de la structure du Comité exécutif et envisager de diminuer le nombre de réunions annuelles.**

8. Le Comité exécutif a examiné des modifications de sa structure, y compris la réduction du nombre de réunions annuelles et le processus d’approbation intersessions dont il a été question aux 44<sup>e</sup>, 45<sup>e</sup> et 46<sup>e</sup> réunions. À sa 45<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a décidé de maintenir ses trois réunions annuelles en raison de sa charge de travail actuelle. Le Comité exécutif continuera d’évaluer sa structure et fera rapport aux Parties sur toute évolution pertinente.

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 3 : Élaborer un document d’introduction permettant de donner aux nouveaux membres du Comité exécutif des informations générales sur le Fonds.**

9. Après avoir examiné la question, le Comité exécutif a chargé le Secrétariat de préparer un projet de plan de document d’introduction du Comité exécutif aux fins d’examen à la 46<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif dans le but de présenter le projet de document d’introduction à la 47<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. Ce document d’introduction sera un document évolutif et, par conséquent,

sera appelé à être mis à jour de façon régulière. Le Comité exécutif annoncera l'achèvement du premier document d'introduction à la réunion des Parties et le diffusera à toutes les Parties.

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 4 : Veiller à ce que l'examen des retards d'exécution serve non seulement à déterminer l'annulation du projet considéré, sa surveillance ou sa suppression de la liste des projets différés, mais aussi à informer les agences d'exécution sur la manière d'éviter de tels retards à l'avenir.**

10. Après avoir examiné la question, le Comité exécutif a demandé que les agences d'exécution fournissent des informations sur la façon d'éviter les futurs retards dans le cadre d'un document sur les leçons apprises qui sera examiné à la 46<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

11. La 46<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a pris connaissance d'un rapport (UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/18) comprenant des données transmises par les agences d'exécution, qui révèle que plusieurs problèmes causant des retards de mise en œuvre pourraient être réglés pendant la préparation du projet ou dans le cadre des relations avec les pays et les bénéficiaires concernés. Le Comité exécutif a pris note du rapport et a encouragé les agences bilatérales et d'exécution à tenir compte des résultats lors de la conception et de la mise en œuvre des futurs projets.

12. Le Comité exécutif informera les Parties de ses futures décisions et présentera ensuite les rapports nécessaires, s'il y a lieu.

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE No 5 : Demander au Secrétariat de prendre des mesures pour mettre au point des démarches normatives visant à résoudre les problèmes de retard dans l'exécution des projets.**

13. Bien que la recommandation mentionne une demande présentée au Secrétariat, le Comité exécutif a estimé que ce type de mesures est plutôt de son ressort. Qui plus est, le Comité exécutif a adopté des mesures normatives, qui sont actuellement en vigueur, pour éviter les retards. Les mesures normatives visant à éliminer les retards d'exécution se traduisent souvent par un suivi attentif des projets à chacune des réunions et d'autres décisions liées aux raisons de ces retards comme par exemple les retards occasionnés par le financement de contrepartie ou le dédouanement. Le Comité a donc estimé que cette recommandation ne devrait pas être appliquée dans sa version actuelle, car il prend déjà les mesures proposées.

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 6 : Se fonder sur la décision 40/19 et le rapport soumis ultérieurement par le PNUE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/Inf.2) pour aider les pays très faibles consommateurs de bromure de méthyle, de tétrachlorure de carbone et de méthyle chloroforme.**

14. À sa 45<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a approuvé les plans d'activités et les programmes de travail comprenant des projets pour les pays ayant un très faible volume de consommation de bromure de méthyle, de tétrachlorure de carbone et de méthyle chloroforme. Il a adopté des lignes directrices concernant les projets de tétrachlorure de carbone et de méthyle chloroforme pour les pays ayant des valeurs de référence inférieures ou égales à 2 tonnes PAO. Des lignes

directrices visant les pays à faible volume de consommation utilisant de très faibles quantités de bromure de méthyle existent déjà.

15. Le Comité exécutif continuera de faire rapport selon les besoins sur l'assistance fournie à ces pays qui consomment de très faibles quantités de ces substances.

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 7 : Continuer à collaborer avec le Secrétariat et les agences d'exécution afin de rester efficace dans la résolution des problèmes de chevauchement, d'inadmissibilité au financement et de coûts excessifs.**

16. Le Secrétariat et les agences bilatérales et d'exécution se réunissent tous les ans pour éviter les chevauchements de projets, et tout chevauchement potentiel est porté à l'attention du Comité exécutif dans le cadre des plans d'activité annuels. De même, le Secrétariat signale les cas de financements irrecevables et de coûts excessifs au Comité exécutif lors de ses réunions. Comme le suggère la recommandation, le Comité exécutif continuera de collaborer pour éviter le chevauchement des projets, les financements irrecevables et les coûts excessifs, et fera rapport aux Parties sur toute évolution pertinente.

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 8 : Reclassez les documents utilisés pendant les réunions du Comité exécutif parmi ceux dont la distribution est générale.**

17. Le Comité exécutif a décidé que les documents présessions feraient l'objet d'une distribution générale à compter de la 46<sup>e</sup> réunion et que certains documents de projet pourraient faire l'objet d'une distribution restreinte à la demande d'une Partie, jusqu'à ce que le Comité exécutif ait examiné la question.

18. Le Comité exécutif a aussi demandé que le Secrétariat publie tous les documents sur le site Web, dans toutes les langues produites pour les réunions en vertu de la décision II/8, à compter de la 46<sup>e</sup> réunion. Le Comité étant convenu de reclasser les documents de ses réunions de façon à permettre leur distribution générale, sauf demande contraire d'une Partie, il a estimé que cette recommandation a été appliquée.

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 9 : Étendre les indicateurs d'efficacité aux agences bilatérales d'exécution.**

19. Après avoir examiné la question, le Comité exécutif a chargé le Secrétariat de préparer un document sur la faisabilité et le bien-fondé d'étendre les indicateurs d'efficacité actuels et proposés (voir recommandation générale n° 12) aux agences d'exécution bilatérales, aux fins de présentation à la 46<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

20. La 46<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a décidé d'inviter les membres à transmettre leurs points de vue et leurs commentaires sur les indicateurs d'efficacité afin d'alimenter les discussions de la 47<sup>e</sup> réunion et de faciliter la décision de les appliquer ou non aux agences bilatérales. Le Comité exécutif a estimé que la question est en cours et fera rapport des résultats aux Parties.

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 10 : Rajouter des indicateurs d'efficacité portant sur la définition de projets.**

21. Après avoir examiné la question à sa 45<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif estime que cette recommandation ne doit pas être mise en œuvre car l'identification et l'élaboration de projets sont liées aux besoins en matière de conformité et sont coordonnées par les agences et le Secrétariat de façon très efficace.

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 11 : Accroître la pondération de l'indicateur d'efficacité donnant la proportion de SAO éliminées pour chaque projet par rapport à celles que l'on a prévues dans les rapports d'activité.**

22. Après délibération à sa 45<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a décidé d'examiner à sa 46<sup>e</sup> réunion la nécessité d'examiner de façon plus approfondie la pondération des indicateurs d'efficacité quantitatifs à partir de leur application dans l'évaluation des plans d'activités des agences d'exécution pour l'année 2004, qui sera présentée à sa 46<sup>e</sup> réunion.

23. La 46<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a examiné la question de la pondération des indicateurs d'efficacité et a obtenu un consensus général à l'effet que la pondération appliquée en 2004 n'a sans doute pas rendu justice au travail des agences d'exécution et que la question devra être réexaminée lors d'une future réunion. Le Comité exécutif a donc estimé que la question était en cours d'achèvement et fera rapport des résultats aux Parties.

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 12 : Continuer le processus d'élaboration d'indicateurs qualitatifs.**

24. La décision 44/6 donne aux Bureaux nationaux de l'ozone la possibilité d'examiner les indicateurs d'efficacité qualitatifs élaborés par le Comité à sa 44<sup>e</sup> réunion.

25. La 46<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a modifié le questionnaire sur les indicateurs d'efficacité quantitatifs en y ajoutant une colonne et en donnant aux Bureaux nationaux de l'ozone la possibilité d'accorder une note de 1 à 4 (le 1 étant la note la plus faible et le 4, la note la plus élevée). Elle a aussi invité les membres du comité exécutif à faire connaître leurs points de vue et leurs commentaires sur les indicateurs d'efficacité. Le Comité exécutif demeure à la recherche de façons d'améliorer les indicateurs d'efficacité et fera rapport aux Parties de toute évolution pertinente.

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 13 : Partager les résultats des évaluations de performance avec les cadres dirigeants des agences d'exécution.**

26. Après délibération à sa 45<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a estimé avoir la capacité de partager ces évaluations avec les cadres dirigeants et autres, lorsqu'il le juge à propos, comme il l'a fait à sa 32<sup>e</sup> réunion. Par conséquent, il a estimé que la recommandation ne doit pas être mise en œuvre de façon régulière mais plutôt selon les besoins.

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 14 : Éliminer les indicateurs choisis portant sur des problèmes administratifs qui ont été résolus.**

27. Après délibération à sa 45<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif était d'avis que l'élimination de ces indicateurs pourrait favoriser un relâchement du rendement. Il a donc estimé que cette recommandation ne devrait pas être mise en œuvre.

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 15 : Intensifier les efforts visant à améliorer la communication des données au niveau national.**

28. Le Comité exécutif vise toujours une amélioration dans la communication des données en appuyant les projets de renforcement des institutions et le Programme d'aide à la conformité du PNUE. Précisons que la communication des données s'est faite de façon exceptionnelle en 2003, et que seuls quelques pays n'ont pas communiqué leurs données aux dates prescrites. Le Comité exécutif poursuivra toutefois ses efforts pour améliorer la communication des données au niveau national et fera rapport à la réunion des Parties le cas échéant.

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 16 : Poursuivre les efforts visant à réduire/éviter les retards dans l'exécution des projets.**

29. Le Comité exécutif a estimé que les efforts passés et présents visant à réduire/éviter les retards dans l'exécution des projets ont été efficaces grâce au travail des agences et du Secrétariat. Il poursuivra toutefois ses efforts dans ce domaine et rendra compte aux Parties des évolutions pertinentes.

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 17 : Intensifier la communication entre les agences d'exécution et le Trésorier quand des billets à ordre sont transférés, reçus et encaissés.**

30. Après avoir examiné la question, le Comité exécutif a décidé de demander au Trésorier de distribuer un journal précisant la date à laquelle les billets à ordre ont été transférés, reçus et encaissés au Secrétariat et aux agences d'exécution, avant chacune des réunions du Comité exécutif. Le Comité exécutif rendra compte à la réunion des Parties de la mise en œuvre du mécanisme de communication concernant les billets à ordre et continuera de faire rapport sur ses efforts visant l'amélioration de la communication entre les agences et le Trésorier.

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 18 : Continuer à maximiser le pourcentage du budget affecté à la mise en œuvre et à minimiser le pourcentage affecté aux dépenses d'administration.**

31. Le Comité exécutif a estimé que cette recommandation était mise en œuvre de façon permanente au moyen de l'examen annuel des coûts de base et a décidé qu'il continuerait de faire rapport aux Parties sur les évolutions pertinentes.

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 19 : Demander aux agences d'exécution d'expliquer les accroissements significatifs de leurs dépenses d'administration.**

32. À sa 44<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a demandé aux agences d'exécution de fournir des informations plus détaillées sur leurs coûts administratifs dans le contexte de l'examen annuel devant être fourni sur ces coûts. Le Comité a demandé ces informations pour, entre autres, comprendre toutes les dépenses du budget de base, notamment lorsqu'elles sont en forte hausse. Ces informations ayant déjà été demandées, le Comité a estimé que cette recommandation avait été appliquée.

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 20 : Entreprendre une étude de l'efficacité de l'administration des projets de moindre envergure par les agences d'exécution.**

33. Le Comité exécutif a estimé que cette question a été partiellement abordée dans le contexte de la mise à jour des plans de gestion des frigorigènes après 2007. La 46<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a examiné le régime des coûts administratifs et a décidé de prolonger le régime des coûts administratifs pendant la période triennale 2006-2008, avec les modifications suivantes : les coûts de base du PNUD et de l'ONUDI feraient l'objet d'un financement de 1,7 million \$US au lieu de 1,5 million \$US, et une augmentation pouvant atteindre 3 pour cent par année serait accordée au PNUD, à l'ONUDI et à la Banque mondiale, selon les budgets présentés aux fins d'approbation à la dernière réunion de l'année pour l'année suivante. Le Comité exécutif a aussi décidé d'examiner le fonctionnement du régime des coûts administratifs, avec ses modifications, avant la fin de la prochaine période triennale.

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 21 : Surveiller la répartition des fonds entre les activités d'investissement et les autres activités dans les plans nationaux et sectoriels d'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.**

34. Le Comité exécutif surveille l'utilisation de tous les fonds affectés à toutes les activités des plans d'élimination nationaux et sectoriels. Il continuera d'en faire ainsi et informera la réunion des Parties de toute évolution pertinente.

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 22 : Dans le tableau 1 du rapport de situation qui concerne les contributions et les décaissements, indiquer les revenus, allocations et provisions supplémentaires ainsi que le solde disponible pour de nouvelles allocations, en plus des totaux cumulés de ces rubriques.**

35. Le Comité exécutif est convenu que le tableau 1 du rapport de situation sur les contributions et les décaissements contient les informations demandées dans cette recommandation. Il continuera de rendre compte de toute évolution pertinente à cet égard.

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 23 : Justifier les procédures et les pratiques internes du Trésorier.**

36. Après avoir examiné la question de la justification des procédures et des pratiques internes du Trésorier, le Comité exécutif a décidé à sa 45<sup>e</sup> réunion de demander au Trésorier de présenter un rapport final à cet égard à la 46<sup>e</sup> réunion.

37. La 46<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a pris connaissance d'un rapport intérimaire sur les progrès dans l'élaboration des procédures et des pratiques internes du Trésorier. Le Chef du Secrétariat et le président du Comité exécutif ont entrepris des mesures spéciales à l'égard des pays dont les contributions pour 2004 sont en souffrance. Le Comité exécutif fera rapport aux Parties lorsque le rapport final sur les procédures et pratiques internes du Trésorier aura été remis.

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE No 24 : Prendre des mesures pour encourager les pays donateurs à effectuer des règlements en temps voulu.**

38. Le Comité exécutif continuera de prendre des mesures pour encourager les pays donateurs à verser leur contribution aux dates prescrites.

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 25 : Mettre en place des mesures internes de contrôle de la qualité en vue d'améliorer l'exactitude de la tenue des livres.**

39. Après avoir examiné la question des mesures internes de contrôle de la qualité, la 45<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a décidé de demander au Trésorier de remettre chaque année un rapport détaillé, de même que des rapports intérimaires sur les mesures de contrôle de la qualité visant à améliorer l'exactitude de la tenue des livres.

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 26 : Préciser quelles sont les données financières qui devraient être comptabilisées et déclarées par les agences d'exécution, comment le faire et à quel moment.**

40. Après avoir examiné le rapport de l'atelier sur une terminologie et des méthodes communes pour la conciliation des comptes, la 45<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a estimé que le rôle des agences au chapitre de la communication des données a été précisé. Les accords entre le Trésorier et chaque agence sont en cours d'élaboration et le Secrétariat, avec la collaboration du Trésorier et des agences d'exécution, prévoyait de préparer un document d'introduction précisant les données financières devant être comptabilisées et déclarées par les agences d'exécution ainsi que la manière et le moment de le faire.

41. Le Secrétariat a présenté des rapports sur les pratiques et procédures internes à la 46<sup>e</sup> et la 47<sup>e</sup> réunions du Comité exécutif. L'élaboration d'un manuel est en cours sur la base de l'ensemble du matériel de référence provenant de l'atelier, permettant alors d'élaborer le document d'introduction.



**RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 27 : Envisager d’engager un vérificateur indépendant pour aider à effectuer une conciliation des comptes si des divergences financières persistent.**

42. Les vérifications des institutions des Nations Unies devant être effectuées conformément aux règles financières de l’ONU, le Comité exécutif a estimé que cette recommandation ne pouvait être appliquée.

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE N° 28 : Continuer à analyser l’effet du mécanisme du taux de change fixe sur la valeur du Fonds.**

43. À sa 44<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a pris note, que selon dans l’annexe XIX du rapport, la question du mécanisme de taux de change fixe est une décision qui relève de la Réunion des Parties. Après avoir examiné la question à sa 45<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a pris note du fait qu’il incombe au Trésorier de surveiller les incidences du mécanisme de taux de change fixe sur la valeur des ressources dont dispose le Fonds dans le cadre de son rapport sur l’état des contributions et des décaissements présenté à toutes les réunions du Comité exécutif.



**CONSOMMATION DE HCFC INTRODUE (TONNES PAO)**

<b>Pays</b>	<b>CFC éliminés dans les projets fondés sur une technologie à base de HCFC</b>	<b>HCFC introduits</b>
Algérie	[54,1]	[5,4]
Argentine	[743,1]	[73,6]
Bahreïn	[15,3]	[1,5]
Bolivie	[11,0]	[1,1]
Bosnie-Herzégovine	[29,1]	[2,9]
Brésil	[4 847,3]	[477,7]
Chili	[179,5]	[14,6]
Chine	[10 082,9]	[776,0]
Colombie	[644,9]	[63,9]
Costa Rica	[33,1]	[3,3]
Cuba	[0,8]	[0,1]
République dominicaine	[135,3]	[13,4]
Égypte	[484,4]	[37,4]
El Salvador	[18,3]	[1,8]
Guatemala	[45,4]	[4,5]
Inde	[4 501,8]	[434,6]
Indonésie	[1 900,1]	[182,1]
Iran	[1 045,5]	[103,6]
Jordanie	[330,3]	[32,7]
Kenya	[22,8]	[2,3]
Liban	[81,0]	[8,0]
Libye	[61,5]	[6,1]
Macédoine	[75,1]	[7,4]
Malaisie	[1 226,5]	[118,5]
Maurice	[4,2]	[0,4]
Mexique	[2 106,3]	[193,6]
Maroc	[118,0]	[11,7]
Nicaragua	[8,0]	[0,8]
Nigeria	[383,2]	[38,0]
Pakistan	[781,1]	[77,4]
Panama	[14,4]	[1,4]
Paraguay	[66,5]	[6,6]
Pérou	[146,9]	[14,6]
Philippines	[504,4]	[50,0]
Roumanie	[192,0]	[19,0]
Serbie-Monténégro	[44,2]	[4,4]
Sri Lanka	[7,2]	[0,7]
Soudan	[4,4]	[0,4]
Syrie	[628,4]	[62,3]
Thaïlande	[2 022,8]	[199,6]
Tunisie	[234,9]	[20,3]
Turquie	[372,2]	[36,9]
Uruguay	[104,6]	[10,4]
Venezuela	[699,1]	[69,3]
Vietnam	[44,4]	[4,4]
Yémen	[9,7]	[1,0]
Zimbabwe	[11,3]	[1,1]
<b>Total</b>	<b>[34 985,6]</b>	<b>[3 186,3]</b>

Note 1 : Valeurs PAO :

HCFC-123 : 0,02  
 HCFC-22 : 0,055  
 HCFC-141b : 0,11